

Comment régler mon adhésion et ma cotisation?

Il est vivement recommandé de régler **par virement**

- Vous **allégez ainsi la charge des bénévoles** qui se mobilisent toute l'année pour vous aider : c'est un petit geste solidaire.
- Les **risques d'acheminement** par voie postale sont ainsi **limités**
- Vous faites une **économie non négligeable**: SEL'Idaire accorde une réduction financière pour ce mode de paiement !

Que faire si je n'ai pas de moyen de paiement ?

- Sans moyens de paiement vous pouvez réaliser votre virement, sur **simple demande à votre agence bancaire**, votre conseiller habituel ou en passant par l'un de vos adhérents (pour les SEL de fait notamment). Bien souvent un appel téléphonique ou un courriel suffit si vous êtes en lien régulier : il faut indiquer :
 - le montant du virement
 - notre numéro IBAN*
 - l'intitulé de votre virement (exemple : « *adhésion et assurance SEL'Idaire 2022 SELbidule...* »)

*Notre numéro IBAN est indiqué dans le **corps du récépissé** du formulaire d'adhésion notifié par mail **après votre envoi**. Vous le retrouvez également via l'onglet "*infos assurance*" rubrique « souscription ».

- Si vous n'avez vraiment pas d'autres solutions, vous pouvez régler par chèque.